SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

DES EXERCICES TERMINÉS LES

30 SEPTEMBRE 2012 ET 2011

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

DES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2012 ET 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 1

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

RÉSULTATS ET RÉSULTAT ÉTENDU 3

AVOIR DES ASSOCIÉS 4

BILANS 5

FLUX DE TRÉSORERIE 6

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS 7

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Aux administrateurs de
Société en commandite Gaz Métro

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de Société en commandite Gaz Métro, qui comprennent les bilans non consolidés aux 30 septembre 2012 et 2011 et les états non consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des associés et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers non consolidés ont été préparés par la direction conformément au référentiel comptable décrit à la note 2.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note 2, ce qui implique de déterminer que le référentiel comptable est acceptable dans les circonstances pour la préparation d'états financiers non consolidés; elle est aussi responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la

présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société en commandite Gaz Métro aux 30 septembre 2012 et 2011 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2.

Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers non consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers non consolidés ont été préparés dans le but d'aider Société en commandite Gaz Métro à se conformer aux exigences réglementaires de la Régie de l'énergie. En conséquence, il est possible que les états financiers non consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Ces états financiers non consolidés ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal, Canada
Le 10 décembre 2012

---

[1] CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A120795

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
RÉSULTATS ET
RÉSULTAT ÉTENDU
Exercices terminés les 30 septembre
(en milliers de dollars et en milliers de parts)

RÉSULTATS

	2012	2011
REVENUS	**1 365 401 $**	1 500 995 $
COÛTS DIRECTS	**841 906**	963 733
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	**523 495**	537 262
FRAIS		
Exploitation et entretien	**241 957**	236 920
Amortissements (notes 4, 6 et 8)	**109 264**	128 072
Intérêts sur la dette à long terme (note 10(d))	**77 971**	73 680
Frais financiers et autres	**213**	(1 560)
	429 405	437 112
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	**94 090**	100 150
Quotes-parts des bénéfices de filiales	**25 631**	39 521
Quotes-parts des bénéfices de coentreprises	**24 123**	24 306
BÉNÉFICE NET	**143 844 $**	163 977 $

RÉSULTAT ÉTENDU

	2012	2011
BÉNÉFICE NET	**143 844 $**	163 977 $
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Gains (pertes) de change latent(e)s sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	**(39 128)**	5 240
Gains de change latents sur couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes	**10 963**	-
Gains nets (pertes nettes) sur instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture	**9 263**	(24 804)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu d'une filiale et d'une coentreprise, nette de l'impôt de 2 823 $ (4 229 $ en 2011)	**(7 196)**	(12 117)
	(26 098)	(31 681)
RÉSULTAT ÉTENDU	**117 746 $**	132 296 $

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
AVOIR DES ASSOCIÉS
Exercices terminés les 30 septembre 2012 et 2011
(en milliers de dollars)

	Capital	Déficit (note 3)	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 3)	Avoir des associés
Solde au 30 septembre 2010	1 011 905 $	(44 187) $	(35 091) $	932 627 $
Bénéfice net	-	163 977	-	163 977
Gains de change latents sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	-	-	5 240	5 240
Pertes nettes sur instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture	-	-	(24 804)	(24 804)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu d'une filiale et d'une coentreprise, nette de l'impôt de 4 229 $	-	-	(12 117)	(12 117)
Émission de parts (note 11)	99 920	-	-	99 920
Distributions aux associés	-	(141 500)	-	(141 500)
Solde au 30 septembre 2011	**1 111 825**	**(21 710)**	**(66 772)**	**1 023 343**
Bénéfice net	**-**	**143 844**	**-**	**143 844**
Pertes de change latentes sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	**-**	**-**	**(39 128)**	**(39 128)**
Gains de change latents sur couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes	**-**	**-**	**10 963**	**10 963**
Gains nets sur instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture	**-**	**-**	**9 263**	**9 263**
Quote-part des autres éléments du résultat étendu d'une filiale et d'une coentreprise, nette de l'impôt de 2 823 $	**-**	**-**	**(7 196)**	**(7 196)**
Émission de parts (note 11)	**335 000**	**-**	**-**	**335 000**
[redacted]				
Distributions aux associés	**-**	**(146 352)**	**-**	**(146 352)**
Solde au 30 septembre 2012	**1 446 825 $**	**(50 620) $**	**(92 870) $**	**1 303 335 $**

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
BILANS
Aux 30 septembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse affectée	- $	9 887 $
Clients et autres débiteurs	83 940	88 231
Stocks (note 5)	97 335	137 264
Frais payés d'avance	5 849	25 607
Instruments financiers dérivés (note 17)	57	-
	187 181	260 989
PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS (note 6)	1 701 694	1 638 373
ACTIFS INCORPORELS (note 8)	38 413	31 067
FRAIS REPORTÉS (note 4)	368 618	351 400
PLACEMENTS ET AUTRES (note 7)	1 152 011	554 539
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 17)	685	125
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 13)	25 748	18 114
	1 585 475	955 245
	3 474 350 $	2 854 607 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	9 300 $	2 437 $
Emprunt bancaire (note 9)	-	34 100
Fournisseurs et charges à payer	156 509	174 056
Distribution à payer	40 228	35 375
Instruments financiers dérivés (note 17)	45 555	87 923
Échéances courantes de la dette à long terme (note 10)	150 380	-
	401 972	333 891
DETTE À LONG TERME (note 10)	1 470 520	1 188 595
CRÉDITS REPORTÉS (note 4)	214 615	226 437
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 17)	15 838	19 853
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 13)	68 070	62 488
	2 171 015	1 831 264
AVOIR DES ASSOCIÉS		
CAPITAL (note 11)	1 446 825	1 111 825
DÉFICIT (note 3)	(50 620)	(21 710)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (note 3)	(92 870)	(66 772)
	(143 490)	(88 482)
	1 303 335	1 023 343
	3 474 350 $	2 854 607 $

Engagements et garanties (note 19)

Événement postérieur à la date du bilan (note 21)

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration de Gaz Métro inc.
en sa qualité de commandité,

SOPHIE BROCHU
Administrateur

RÉAL SUREAU, FCPA, FCA
Administrateur

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
FLUX DE TRÉSORERIE
Exercices terminés les 30 septembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	**143 844 $**	163 977 $
Distributions reçues de filiales et coentreprises	**22 862**	64 596
Éléments hors caisse :		
Amortissement des propriétés, aménagements et équipements (note 6)	**90 324**	86 151
Amortissement des frais et crédits reportés, des frais reliés au financement et des actifs incorporels (notes 4, 8 et 10(d))	**19 667**	42 551
Réduction des frais reportés reliés au coût de l'énergie	**94 515**	81 213
Comptes de stabilisation tarifaire	**(34 921)**	(2 877)
Quotes-parts des bénéfices de filiales	**(25 631)**	(39 521)
Quotes-parts des bénéfices de coentreprises	**(24 123)**	(24 306)
Autres	**2 180**	532
	288 717	372 316
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 12a))	**31 774**	(5 348)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	**320 491**	366 968
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) de l'encaisse affectée	**9 887**	(9 887)
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements	**(143 338)**	(108 632)
Variations des frais et crédits reportés	**(144 119)**	(101 877)
Acquisitions d'actifs incorporels	**(14 694)**	(12 495)
Augmentation nette des placements et autres (note 7)	**(619 575)**	(9 040)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**(911 839)**	(241 931)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	**(34 100)**	8 100
Augmentation des crédits à terme	**2 061 855**	410 827
Remboursement des crédits à terme	**(1 880 267)**	(533 857)
Émissions de dettes à long terme	**259 163**	96
Remboursement de dettes à long terme	**-**	(870)
Règlements d'instruments financiers dérivés	**(15 667)**	-
Émissions de parts (note 11)	**335 000**	99 920
Distributions aux associés	**(141 499)**	(106 125)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**584 485**	(121 909)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU DÉCOUVERT BANCAIRE	**(6 863)**	3 128
DÉCOUVERT BANCAIRE AU DÉBUT	**(2 437)**	(5 565)
DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN	**(9 300) $**	(2 437)$

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société en commandite Gaz Métro (la Société ou Gaz Métro) est une société dont une des principales activités est la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro-daQ). Gaz Métro est aussi, par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Northern New England Energy Corporation (NNEEC), l'unique actionnaire de Vermont Gas Systems, Inc. (VGS), qui est le seul distributeur gazier au Vermont (États-Unis), et de Central Vermont Public Service Corporation (CVPS) et Green Mountain Power Corporation (GMP), les plus importants distributeurs d'électricité au Vermont. Gaz Métro est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales et de coentreprises dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel ainsi que dans le développement de projets énergétiques porteurs tels que la production d'énergie éolienne et l'utilisation du gaz naturel comme carburant dans le transport. Le contexte réglementaire de Gaz Métro ainsi que de certaines de ses filiales et coentreprises et l'impact de ce contexte sur les états financiers non consolidés sont décrits à la note 4.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Les états financiers non consolidés de Gaz Métro sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada inclus à la Partie V du Manuel de l'Institut Canadien des comptables agréés (Manuel), intitulé *Normes comptables pré-basculement*, à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés et que les participations dans des filiales et coentreprises sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Ces états financiers non consolidés sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par les administrateurs et la Régie de l'énergie. La Société produit également des états financiers consolidés.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers non consolidés, la direction de la Société doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers non consolidés et sur les montants des revenus et dépenses présentés à l'état des résultats de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers non consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les éléments du passif et des coûts découlant des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés, les hypothèses économiques clés utilisées pour déterminer la provision pour mauvaises créances, la durée de vie utile des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement, l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus être générés par les actifs utilisés pour les fins des tests de dépréciation de ceux-ci, l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, la détermination de la juste valeur des éléments d'actif et de passif lors de regroupements d'entreprises, les effets de la réglementation des tarifs sur les actifs et passifs réglementaires, le coût éventuel du retrait des propriétés, aménagements et équipements et la juste valeur des instruments financiers.

RÉGLEMENTATION

Gaz Métro exerce ses activités principalement dans la distribution de gaz naturel au Québec, activité qui est réglementée par la Régie de l'énergie (Régie). De plus, elle exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales et coentreprises, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes.

Dans l'exercice de leurs pouvoirs, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines conventions comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées dans les entreprises non réglementées.

ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE

Dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise assujettie à la réglementation des tarifs, la Société utilise la valeur comptable des actifs et passifs acquis dans l'allocation du prix d'achat et attribue l'excédent du prix d'achat en totalité à l'écart d'acquisition. Dans un environnement où les tarifs sont réglementés, les actifs inclus dans la base de tarification génèrent un rendement par voie de flux de trésorerie. Comme ces flux de trésorerie futurs sont réglementés, la juste valeur des actifs est équivalente à leur valeur comptable. En l'absence de cet environnement, l'allocation du prix d'achat pourrait être différente puisque la juste valeur ne serait pas nécessairement équivalente à la valeur comptable. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes monétaires de ces pratiques liées à la réglementation des tarifs sur l'allocation du prix d'achat, la valeur des actifs incorporels ou autres comptes.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Gaz Métro n'est pas autorisée à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par la Régie et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et en contrepartie, en tant que compte de frais ou de crédits reportés conformément au mécanisme réglementaire.

Les stocks de fourniture et matériaux sont également comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.

PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les propriétés, aménagements et équipements sont composés principalement d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directs et les frais généraux ainsi qu'un rendement sur les fonds utilisés pour certains projets de construction.

En ce qui a trait aux projets de construction réalisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés, Gaz Métro capitalise des intérêts calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante de rendement liée aux capitaux propres, tel que reconnu par la Régie. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, cette composante de rendement capitalisée pour certains projets de construction, les bénéfices correspondants ainsi que l'amortissement subséquent de ces éléments ne seraient pas constatés. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes monétaires de cette pratique sur la valeur des propriétés, aménagements et équipements, les charges d'amortissement ou les autres composantes des états financiers non consolidés.

Au moment de la mise hors service de propriétés, aménagements et équipements relatifs à certaines activités à tarifs réglementés, les profits et pertes sur aliénation sont imputés à l'amortissement cumulé, tel qu'exigé par les organismes de réglementation, sans aucune incidence sur le bénéfice net de la Société.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement utilisés pour les actifs des activités à tarifs réglementés sont révisés et approuvés périodiquement par les différents organismes de réglementation et dans certains cas, ils tiennent compte du recouvrement du coût non amorti des biens existants, de l'estimation du coût éventuel de retrait et des profits et pertes sur l'aliénation des biens déjà retirés. La contrepartie de la dépense d'amortissement liée à l'estimation du coût éventuel de retrait est comptabilisée en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 4.

L'amortissement des propriétés, aménagements et équipements est calculé selon les taux moyens d'amortissement suivants :

	Taux moyen d'amortissement
Stockage	4,95 %
Transport	0,45 %
Distribution	3,12 %
Installations générales	9,39 %
Subventions gouvernementales	2,56 %

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

La Société constate la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des propriétés, aménagements et équipements, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée prévue et est subséquemment ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Dans la majorité des cas, il n'est cependant pas possible de déterminer la portée exacte des obligations juridiques de Gaz Métro, ni le moment où elles devraient encourir des coûts pour s'acquitter de ces obligations. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe. Toutefois, la direction estime qu'il est raisonnable de croire que si des coûts de mise hors service relatifs à ces propriétés, aménagements et équipements étaient encourus, ils seraient récupérés à même les tarifs des exercices futurs. L'estimation des coûts éventuels de retrait, collectée à l'aide des taux d'amortissement et autres méthodes, ainsi que les coûts réels de retrait, liés à certains propriétés, aménagements et équipements, sont présentés à titre de crédits reportés.

PLACEMENTS ET AUTRES

Les placements et autres sont constitués principalement de participations dans des filiales et coentreprises et d'avances à des filiales. La Société comptabilise ses participations dans des filiales et coentreprises à la valeur de consolidation.

Lorsque la participation à la perte nette d'une filiale ou d'une coentreprise excède sa valeur comptable, la valeur comptable de ce placement est réduite à zéro, et la Société cesse la constatation de la quote-part de la perte excédant la valeur comptable, sauf dans la mesure où la Société a une obligation ou s'est engagée de quelques autres façons à fournir un soutien financier additionnel à la filiale ou coentreprise.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des filiales et coentreprises et lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

Les avances à des filiales sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les subventions à recevoir à leur juste valeur.

Depuis le 1er octobre 2011, Gaz Métro a adopté comme convention comptable de capitaliser des intérêts dans le coût de ses participations dans des filiales jusqu'à ce que leurs projets découlant d'activités non réglementées entrent en phase d'exploitation. L'adoption de cette nouvelle convention comptable a eu un effet peu significatif sur le bénéfice net de la Société pour l'exercice 2012, tel qu'expliqué à la note 7.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, la valeur des participations et la quote-part des bénéfices de la Société dans des filiales et coentreprises ayant des activités assujetties à la réglementation des tarifs auraient été différentes considérant les traitements réglementaires utilisés par ces derniers. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes monétaires de ces pratiques, liées à la réglementation des tarifs, sur la valeur des participations dans des filiales et coentreprises et sur les quotes-parts des bénéfices des filiales et coentreprises présentées aux états financiers non consolidés.

FRAIS ET CRÉDITS REPORTÉS

Les frais reportés représentent des sommes déboursées que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient recouvrer de leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des

tarifs, tel qu'approuvé par les différents organismes de réglementation. Les crédits reportés représentent des sommes encaissées que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient remettre à leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs.

Les frais et crédits reportés ne seraient pas comptabilisés comme ils le sont si les tarifs n'étaient pas réglementés. Conformément à la réglementation en vigueur, les frais et crédits reportés sont amortis dans les tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature, et sont soumis au rendement sur le capital investi, ou des intérêts sont généralement cumulés sur les soldes qui seront recouvrés ou remis au moyen des tarifs imputés à la clientèle dans le futur.

Les frais et crédits reportés font l'objet de suivis et d'évaluation périodiques. Si la Société jugeait qu'il était probable que certains montants ne puissent être recouvrés ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires, à la suite des interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable du compte de frais ou crédits reportés sous-jacents serait ajustée en conséquence.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués de frais reliés au développement informatique et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend notamment les coûts encourus par la Société relativement au développement de systèmes informatiques ainsi que le coût des logiciels et des licences acquis destinés à usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées aux résultats, lorsqu'elles sont engagées, à la rubrique *Exploitation et entretien*.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives, soit, 5 et 10 ans.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme détenus par la Société qui sont soumis à un test de dépréciation comprennent les propriétés, aménagements et équipements, les frais reportés et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle de l'actif à sa valeur comptable. Si la valeur comptable de l'actif excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif, est constaté à l'état des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont imputés aux résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les coûts afférents aux activités de développement sont comptabilisés aux résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés à moins que ceux-ci ne répondent à tous les critères de report. Les frais de développement capitalisés sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des actifs sous-jacents.

CONVERSION DES DEVISES

Les éléments monétaires d'actif et de passif des sociétés canadiennes libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les revenus et les dépenses libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux moyen de la période, à l'exception des revenus et des dépenses liés aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont portés aux résultats de l'exercice en cours.

Aux fins de la comptabilisation des participations dans les filiales et coentreprises, à la valeur de consolidation, les éléments d'actif et de passif des établissements étrangers considérés comme autonomes sont convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux moyen en vigueur durant la période. Les gains et les pertes latents en résultant sont présentés dans les *Autres éléments du résultat étendu* et sont constatés aux résultats de l'exercice au cours duquel l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes est réduit.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus de la Société sont constitués essentiellement de produits issus d'activités à tarifs réglementés de distribution de gaz naturel au Québec. Ces revenus sont constatés lorsque la livraison a eu lieu, soit en fonction des relevés des compteurs et autres méthodes d'estimation de la consommation des clients, conformément aux ententes sous-jacentes approuvées par la Régie.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la charge ou de l'actif auquel elle se rapporte.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro ne présente pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre à la presque totalité de ses salariés des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie.

La Société comptabilise le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles. Ces calculs actuariels sont basés sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le rendement prévu des actifs des régimes, (ii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie et (iii) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations constituées.

Les gains et les pertes actuariels nets en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 10 et 12 ans, selon le régime. Les gains et les pertes actuariels nets en deçà du corridor de 10 % ne sont sujets à aucun amortissement.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications.

Les actifs et les obligations transitoires sont amortis linéairement sur une période qui correspond à la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés qui devraient recevoir des avantages en vertu des régimes.

Selon des traitements réglementaires, Gaz Métro-daQ récupère à même les tarifs les coûts liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantage complémentaires de retraite de ses employés lorsque ceux-ci sont déboursés (méthode des déboursés). Les écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu des traitements réglementaires et les coûts établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles, prévue au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, sont comptabilisés à titre de frais ou crédits reportés.

L'incidence de ces pratiques liées à la réglementation des tarifs est présentée à la note 4.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur au moment de la constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers de la Société dans les différentes catégories établies :

Catégories	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	Encaisse affectée Subventions à recevoir [(a)] Instruments financiers dérivés non désignés comme élément de couverture
Prêts et créances	Clients et autres débiteurs Avances à des filiales [(a)]
Passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction	Découvert bancaire Emprunt bancaire Fournisseurs et charges à payer Distribution à payer Dette à long terme

[(a)] Ces instruments financiers sont présentés à la rubrique *Placements et autres* du bilan.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils se produisent, à l'exception des instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés, dont la contrepartie est comptabilisée à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés.

Les prêts et créances et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.

La Société a réparti ses actifs et ses passifs financiers évalués à la juste valeur selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans l'évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - Cette catégorie comprend les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation. Par marché actif pour un actif ou passif, il faut entendre un marché où des opérations sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour procurer, de manière constante, de l'information sur les cours.

- Niveau 2 - Cette catégorie comprend des évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1. Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués au moyen de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards dans le secteur, techniques qui sont dérivées de données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation utilisent des données comme les prix cotés sur le marché à terme, la valeur temps, les facteurs de volatilité et les prix cotés par les courtiers qui peuvent être observés ou corroborés sur le marché pour toute la durée de l'instrument financier dérivé.

- Niveau 3 - Cette catégorie comprend des évaluations basées sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou pour lesquelles les données observables ne permettent pas d'étayer en grande partie la juste valeur des instruments financiers. En général, les évaluations de niveau 3 portent sur des opérations à longue échéance qui sont conclues sur des marchés moins actifs ou à des endroits pour lesquels il est impossible d'obtenir de l'information sur le prix, ou à l'égard desquelles aucun prix coté par les courtiers n'a de force exécutoire pour justifier une classification de niveau 2.

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel et des taux d'intérêt. La Société vise donc, par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à s'assurer que les variations défavorables des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés. La Société ne détient ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel pour gérer l'exposition à la volatilité du prix du gaz naturel tels que des contrats d'échange à prix fixe, des contrats d'échange avec options, des colliers et des colliers à remboursement maximal. Les prix payés sont basés sur des indices et sont donc variables. Les outils utilisés permettent soit de fixer, soit de circonscrire les prix selon des balises temporelles, volumétriques et financières approuvées par la Régie dans le cadre des activités de Gaz Métro. Les instruments financiers dérivés liés au gaz naturel sont classés comme détenus à des fins de transaction et, par conséquent, ils ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel non désignés dans une relation de couverture, excluant les dérivés incorporés, sont constatées à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés, tel qu'approuvé par la Régie, puisqu'elles seront remboursées ou récupérées à même les tarifs futurs de fourniture d'énergie.

RELATIONS DE COUVERTURE

Gaz Métro a recours à la comptabilité de couverture pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes. En effet, pour contrer le risque de change sur son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes, Gaz Métro désigne certaines dettes libellées en dollars américains comme élément de couverture d'une portion équivalente de son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion de risque motivant ses opérations de couverture. De plus, la Société évalue l'efficacité de la couverture au moment de sa mise en place et à chaque fin de période. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture n'est plus efficace ou lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés ou si la Société met fin à la désignation de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les montants antérieurement constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats ou lorsque l'élément couvert est réglé.

Dans le cas d'une relation de couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes, la partie efficace des gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture est incluse dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les gains ou pertes de change latents sur couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats lorsque l'investissement net correspondant est réduit, soit au même moment que les gains ou pertes de change latents sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié au contrat hôte doit être séparé et classé comme instrument financier détenu à des fins de transaction. Il doit donc être comptabilisé à la juste valeur en comptabilisant les variations des justes valeurs à l'état des résultats. Les coûts de transaction afférents au dérivé incorporé doivent aussi être comptabilisés aux résultats. Aux 30 septembre 2012 et 2011, la Société n'a pas d'instrument hybride comprenant un dérivé incorporé devant être séparé du contrat hôte.

RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu correspond aux variations des capitaux propres ou de l'actif net d'une entreprise au cours d'une période découlant de certains facteurs hors du contrôle des associés et est composé du bénéfice net de la Société et des autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu font référence aux gains et aux pertes comptabilisés au résultat étendu mais exclus du bénéfice net, et incluent la quote-part des autres éléments du résultat étendu d'une filiale et d'une coentreprise, déduction faite des impôts. Les composantes du résultat étendu sont divulguées à l'état du résultat étendu.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont ajoutés ou déduits de la valeur comptable de l'instrument financier sous-jacent et ils sont alors amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Regroupement d'entreprises

En janvier 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié à la Partie V du Manuel, le chapitre 1582, intitulé *Regroupements d'entreprises*, qui remplace le chapitre 1581, intitulé *Regroupements d'entreprises*.

Selon les recommandations du chapitre 1582, les acquisitions d'entreprises doivent être comptabilisées et évaluées à la juste valeur des entreprises acquises, soit à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, y compris toute participation ne donnant pas le contrôle. En outre, les coûts liés aux acquisitions d'entreprises de même que les coûts de restructuration découlant d'une acquisition doivent être comptabilisés en charges.

Ce chapitre s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Conformément aux dispositions transitoires, la Société a appliqué ces chapitres prospectivement à compter du 1er octobre 2011.

L'adoption de ce chapitre a eu pour effet de réduire le bénéfice net de 5 950 000 $, incluant une réduction de la *Quote-part des bénéfices de filiales* de 4 937 000 $, au cours de l'exercice 2012 relativement aux coûts liés à l'acquisition par la filiale à part entière, NNEEC, de la totalité des actions émises et en circulation de CVPS.

Conversion des devises

Gaz Métro a retraité les soldes du *Cumul des autres éléments du résultat étendu* et du *Déficit* aux 30 septembre 2011 et 2010. Ces ajustements de deux composantes de l'*Avoir des associés* découlent de la conversion des devises d'exercices antérieurs. Ces retraitements ont eu pour effet de réduire de 15 037 000 $ le solde cumulé des pertes de change latentes sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes, inclus dans le *Cumul des autres éléments du résultat étendu*, et d'augmenter le solde du *Déficit* du même montant, aux 30 septembre 2011 et 2010.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Vacances accumulées

En juin 2012, la Régie a rendu une décision selon laquelle Gaz Métro débutera l'utilisation de la méthode de la comptabilité d'exercice plutôt que la méthode des déboursés pour la comptabilisation des coûts liés aux vacances accordées aux employés, et ce, à partir du 1er octobre 2012. Cette nouvelle méthode sera appliquée de façon prospective sans retraitement de l'exercice comparatif. Les impacts prévus de cette modification ne sont pas significatifs sur le bénéfice net de la Société. Pour plus de détails, se référer à la note 4.

Changement de référentiel comptable

Les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public au sens du Manuel sont tenues d'adopter les normes internationales d'information financière (IFRS), incluses à la Partie I du Manuel, intitulée *Normes internationales d'information financière*, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. En octobre 2010, le CNC avait modifié l'Introduction de la Partie I du Manuel afin de permettre aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés de reporter l'application de la Partie I à l'égard de l'adoption des IFRS jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1er janvier 2012. Au cours de l'exercice 2012, le CNC a modifié à nouveau l'Introduction de la Partie I afin de prolonger de deux ans cette période de report et d'ainsi, reporter aux exercices ouverts le ou après le 1er janvier 2014 la conversion aux IFRS pour les entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés.

Le CNC a fait cette modification considérant la récente inclusion du sujet des activités à tarifs réglementés au programme de travail de l'International Accounting Standards Board (IASB), et afin d'éviter que les entités canadiennes n'ayant pas adopté les IFRS aient à effectuer deux séries de changements de conventions comptables sur une courte période de temps. Étant admissibles à ce report, et sous réserve de certaines approbations, Gaz Métro et ses associés, Gaz Métro inc. (GMi) et Valener Inc. (Valener), ont effectué ce choix et continueront donc de présenter leurs états financiers conformément à la Partie V du Manuel, intitulée *Normes comptables pré-basculement*, pour leurs exercices 2012 à 2014, inclusivement.

Au cours de l'exercice 2011, considérant l'incertitude entourant la comptabilisation des actifs et passifs réglementaires en vertu des IFRS, les associés de Gaz Métro, GMi et Valener, ont obtenu une dispense de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) leur permettant de préparer leurs états financiers consolidés en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis) afin de répondre à leurs obligations d'information continue au Canada. L'exemption est valide pour les exercices 2013 à 2015 inclusivement. Cependant, considérant la prolongation de la période de report offerte par le CNC, les associés de Gaz Métro envisagent de ne pas se prévaloir de cette dispense des ACVM pour les exercices 2013 et 2014.

Compte tenu de l'incertitude quant à l'inclusion d'une norme définitive sur les activités à tarifs réglementés en vertu des IFRS et quant au moment de sa publication éventuelle, GMi et Valener prévoient, pour le moment, utiliser les PCGR des États-Unis pour la préparation de leurs états financiers intermédiaires et annuels pour leur exercice 2015. Gaz Métro, n'ayant aucune obligation d'information du public au sens du Manuel, adoptera la stratégie préconisée par ses associés.

Étant donné le choix de l'utilisation de la période de report de trois ans accordée par le CNC, la Société n'est pas en mesure de se prononcer sur les modifications de conventions comptables qui seront requises lors du changement de référentiel comptable ainsi que sur leurs impacts. De plus, Gaz Métro continue de suivre de près les différents développements auprès de l'IASB et du CNC et modifiera sa stratégie, le cas échéant. Des informations supplémentaires seront divulguées tout au long du projet.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

APPROBATION DES TARIFS

Les activités de Gaz Métro sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs sont établis principalement en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service, qui permet à Gaz Métro de fixer ses revenus à chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité. À ces éléments peut s'ajouter une bonification de rendement permettant d'améliorer la performance financière. Cette bonification découle d'un mécanisme incitatif instauré en octobre 2000, modifié par la suite et qui est venu à échéance en septembre 2012. En juin 2012, la Régie a rejeté le mécanisme incitatif proposé par la Société, applicable pour l'exercice 2013, et a indiqué que le dossier tarifaire relié à ses activités de distribution au Québec devra être traité sur la base d'un coût de service. Une nouvelle proposition de mécanisme incitatif sera déposée par la Société d'ici la fin de l'automne 2012.

Aux fins réglementaires, le coût de service inclut des dépenses présumées d'impôts exigibles (et la taxe sur le capital pour l'exercice 2011). Ces impôts et taxes présumés sont calculés comme si Gaz Métro était une société canadienne imposable, nonobstant le statut fiscal et le taux d'imposition de ses associés.

La Régie a établi que le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de l'ordre de 46,0 %, dont 38,5 % est rémunéré comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Les taux de rendement de base autorisés sont établis à partir de formules approuvées par la Régie. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012, ils s'élèvent à 8,90 % sur l'avoir présumé des associés en actions ordinaires et à 5,77 %

sur l'avoir présumé en actions privilégiées, comparativement à 9,09 % et à 5,60 % respectivement pour l'exercice précédent. Le dossier tarifaire de l'exercice 2012 approuvé par la Régie intègre un gain de productivité anticipé s'élevant à 14 800 000 $. Tel que le prévoit le mécanisme incitatif en vigueur, ce gain de productivité est partagé entre la Société et ses clients en proportions égales. En 2011, aucune bonification du taux de rendement de base sur l'avoir présumé des associés en actions ordinaires n'avait été autorisée malgré un gain de productivité anticipé de 6 289 000 $ puisque Gaz Métro a dû remettre en totalité ce montant à ses clients en remboursement d'une avance consentie par ces derniers dans le cadre du dossier tarifaire 2010.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs réglementaires sont regroupés au bilan sous la rubrique *Frais reportés* alors que les passifs réglementaires sont regroupés sous la rubrique *Crédits reportés*. Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des actifs et passifs réglementaires aux 30 septembre 2012 et 2011 :

	Années prévues pour le recouvrement ou le règlement	**2012**	2011
FRAIS REPORTÉS			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent [1] (a)	2013-2018	**73 291 $**	61 400 $
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire [1] (a)	2013-2014	**2 743**	3 251
Frais reliés au coût du gaz naturel [1] (b)	2013	**63 783**	42 688
Subventions octroyées [1] (c)	2013-2022	**105 804**	105 549
Frais reliés aux instruments financiers (d)	2013-2017	**60 651**	82 847
Frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique [1] (e)	2013-2014	**8 741**	7 587
Frais reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite (f)	Indéterminable	**31 402**	33 420
Provision pour vacances (g)	2013-2017	**8 695**	8 148
Autres [1]	Indéterminable	**13 508**	6 510
		368 618 $	351 400 $
FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER			
Réserve reliée au Fonds en efficacité énergétique (h)		**- $**	10 218 $
CRÉDITS REPORTÉS			
Crédits reliés au Fonds en efficacité énergétique (h)	2013	**5 913 $**	- $
Crédits reliés à la redevance au Fonds vert [2] (i)	2013-2018	**9 468**	8 799
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes [2] (j)	2013-2014	**23 969**	52 135
Coûts éventuels de retrait des propriétés, aménagements et équipements (k)	Indéterminable	**175 265**	165 503
		214 615 $	226 437 $

[1] L'amortissement des frais reportés est de 49 927 000 $ en 2012 (48 361 000 $ en 2011).
[2] L'amortissement des crédits reportés est de 38 335 000 $ en 2012 (17 730 000 $ en 2011).

(a) Dans le but de pallier les effets imprévisibles et incontrôlables de certains événements sur ses activités, Gaz Métro est autorisée par la Régie à maintenir divers comptes de stabilisation tarifaire. Les effets imprévisibles pour lesquels la Régie autorise des comptes de nivellement incluent principalement l'impact des variations de la température et du vent sur les revenus ainsi que l'impact sur les résultats des écarts d'inventaire de gaz naturel enregistrés en cours d'exercice. Les variations annuelles sont amorties de façon à être recouvrées ou remises à même les tarifs à compter du deuxième exercice subséquent sur des durées de cinq ans dans le cas de la température et du vent, et d'une année dans le cas des écarts d'inventaire.

Concernant les écarts reliés à la température et à l'intensité du vent, des montants nets de 32 876 000 $ et de 1 997 000 $ à récupérer auprès des clients ont été enregistrés aux comptes de stabilisation tarifaire durant les exercices 2012 et 2011 respectivement, à la suite d'une température beaucoup plus chaude que la normale en

2012 par rapport à une température plus près de la normale en 2011. La dépense d'amortissement relative au compte de stabilisation lié à la température et au vent s'élève à 20 985 000 $ en 2012 et à 13 572 000 $ en 2011.

Des ajustements reliés aux écarts d'inventaire totalisant 2 045 000 $ en 2012 et 880 000 $ en 2011 ont été reportés aux exercices 2014 et 2013 respectivement au lieu d'être comptabilisés immédiatement en charge à l'état des résultats sous la rubrique *Coûts directs*. La dépense d'amortissement relatif au compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire s'élève à 2 553 000 $ au cours de l'exercice 2012 comparativement à 8 622 000 $ pour l'exercice 2011.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, les résultats des exercices 2012 et 2011 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

(b) Une description de l'incidence de la réglementation des tarifs sur le traitement comptable de ces actifs est présentée à la note 2, sous la rubrique *Stocks*. Les frais reliés au coût du gaz naturel sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks et autres ajustements du coût du gaz naturel distribué nécessaires afin d'annuler les effets découlant de la vente de gaz naturel sur les résultats, tel que prescrit par la Régie. Ces montants sont par la suite remboursés ou récupérés auprès des clients sous forme d'ajustements des tarifs sur une période de 12 mois. En l'absence du traitement réglementaire applicable à cette situation, un compte à recevoir ou à payer de la part des clients aurait été enregistré au niveau du bilan en remplacement des frais ou des crédits reportés car ces coûts sont, en vertu des lois, entièrement aux frais des clients, qui doivent ultimement payer pour les coûts engagés. Ces comptes ne représentent, en substance, que des écarts de facturation aux clients qui sont corrigés à l'intérieur d'une période subséquente de 12 mois.

(c) Les subventions octroyées sont principalement composées de sommes versées aux clients de Gaz Métro afin de convertir leurs équipements et être en mesure de conclure, par la suite, une entente de service avec Gaz Métro. Ces sommes sont reportées puis amorties sur les périodes couvertes par les ententes conclues (généralement cinq ans) ou plus longues (dix ans) lorsque les clients en question ne bénéficient pas de la flexibilité nécessaire pour migrer vers une source alternative d'énergie sans investir de façon importante. N'eût été de l'application du traitement réglementaire, les subventions octroyées auraient été comptabilisées à l'état des résultats lorsque encourues. Considérant ces différences, une charge supplémentaire de 255 000 $ en 2012 et de 413 000 $ en 2011 aurait été enregistrée et incluse dans une demande d'ajustement tarifaire.

(d) Les frais reliés aux instruments financiers correspondent aux impacts nets des réévaluations des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel. Les échéances de ces instruments financiers s'échelonnent sur cinq ans. Les instruments financiers dérivés doivent être présentés au bilan et réévalués à leur juste valeur. La contrepartie de ces réévaluations, qui est actuellement incluse dans les comptes de frais reportés, devrait, en l'absence du traitement réglementaire applicable à cette situation, être enregistrée directement aux résultats. N'eût été de l'application du traitement réglementaire, la Société aurait modifié ses stratégies de couverture de façon à éviter que la variation de la juste valeur des instruments financiers, qui s'élève à 22 196 000 $ et à 65 720 000 $ respectivement au cours des exercices 2012 et 2011, n'influence les résultats. Les impacts sur les résultats ne peuvent donc pas être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

(e) Gaz Métro a mis sur pied un Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ). Le PGEÉ de Gaz Métro vise à développer des programmes d'efficacité énergétique auxquels ses clients peuvent participer en respectant certains critères. Gaz Métro engage donc des déboursés pour développer des programmes et verser des subventions aux clients qui y participent. Les frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique sont donc constitués notamment des écarts entre les déboursés réels et ceux projetés en début d'année au dossier tarifaire relativement au PGEÉ de Gaz Métro.

Les frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique sont constitués également des sommes relatives à l'incitatif à la performance du PGEÉ de Gaz Métro. Cet incitatif vise principalement à inciter Gaz Métro à promouvoir et à encourager l'efficacité énergétique auprès de ses clients et consiste en une bonification de rendement pour les associés. Lorsque l'objectif annuel de réduction des volumes est atteint, Gaz Métro comptabilise un revenu équivalant au montant de cet incitatif et un compte de frais reportés du même montant en contrepartie.

Ces sommes sont reportées, puis amorties à compter du deuxième exercice subséquent. N'eût été de l'application des traitements réglementaires, les coûts auraient été constatés aux résultats lorsqu'ils auraient été encourus et l'incitatif aurait été comptabilisé à titre de revenus lorsqu'il aurait été effectivement perçu auprès des clients. Ainsi, aucune charge d'amortissement subséquente de ces frais n'aurait été enregistrée. En l'absence de ce traitement réglementaire, le bénéfice net de Gaz Métro aurait été inférieur de 1 154 000 $ pour l'exercice 2012 et de 2 463 000 $ pour l'exercice 2011.

(f) Les frais reportés reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont constitués des écarts cumulés entre les traitements réglementaires utilisés par Gaz Métro et les normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel.

Ces frais représentent en substance les coûts que Gaz Métro s'attend à pouvoir récupérer à travers les tarifs futurs. Ces frais ne sont pas soumis à un rendement sur le capital investi ni à aucun amortissement spécifique. En l'absence de ce traitement réglementaire, les coûts enregistrés aux résultats auraient été moins élevés de 2 018 000 $ et plus élevés de 9 226 000 $ respectivement pour les exercices 2012 et 2011. Ces coûts auraient été inclus dans une demande d'ajustement tarifaire de façon à être récupérés auprès des clients, annulant ainsi l'incidence sur les résultats.

(g) Selon des traitements réglementaires, Gaz Métro constate dans ses résultats les coûts liés aux vacances accordées aux employés lorsque ceux-ci sont déboursés, conformément au mode de récupération des coûts par l'entremise des tarifs. Ces frais reportés sont donc constitués des écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu du traitement réglementaire et les coûts établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces frais représentent en substance les coûts que Gaz Métro s'attend à pouvoir récupérer à travers les tarifs futurs. Ces frais ne sont pas soumis à un rendement sur le capital investi ni à aucun amortissement spécifique. En l'absence de ce traitement réglementaire, les coûts enregistrés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice n'auraient pas été significativement différents des coûts comptabilisés selon la méthode des déboursés.

À partir du 1er octobre 2012, Gaz Métro débutera l'utilisation de la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation de ces coûts et les frais reportés seront soumis à un rendement sur le capital investi et à un amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans. Cette modification de traitement réglementaire a été approuvée par la Régie en juin 2012. Les impacts prévus de cette modification sur les états financiers non consolidés sont non significatifs.

(h) Tel que prévu au mécanisme incitatif de Gaz Métro venu à échéance en septembre 2012, un fonds dédié à la réalisation de projets en efficacité énergétique a été mis en place au bénéfice d'une partie de sa clientèle. Ce fonds a été constitué notamment par une partie des excédents de rendement attribuable aux clients. Au 30 septembre 2011, ce fonds était présenté à titre de réserve à la rubrique *Fournisseurs et charges à payer*. Selon la décision de la Régie rendue dans le cadre du renouvellement du mécanisme incitatif, cette réserve sera remboursée aux clients en 2013 principalement par une réduction des tarifs. Considérant cette décision, ce fonds est maintenant présenté à titre de crédits reliés au Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) de Gaz Métro à la rubrique *Crédits reportés*. En l'absence de ce traitement réglementaire, les charges encourues dans le cadre des programmes du FEÉ de Gaz Métro auraient été comptabilisées aux résultats au cours des exercices durant lesquels elles auraient été engagées, toutefois les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

(i) Les frais reportés reliés à la redevance au Fonds vert correspondent à la différence entre le montant de redevance versé au gouvernement et celui facturé aux clients et sont composés de deux éléments. Le premier, enregistré au premier trimestre de l'exercice, est lié à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables. Un montant créditeur net de 1 205 000 $ a été enregistré à ce compte pour l'exercice 2012 et sera entièrement amorti au cours de l'exercice 2013 (un montant créditeur net de 1 484 000 $ en 2011, entièrement amorti en 2012) de façon à être recouvré à même les tarifs. Le deuxième élément découle de (i) la différence entre les volumes réellement distribués et les volumes projetés et de (ii) la différence entre la redevance réelle et la redevance projetée ayant servi à l'établissement du tarif. Un montant créditeur net de 1 236 000 $ a été enregistré à ce compte en 2012 et sera amorti, de façon à être recouvré à même les tarifs, à compter de l'exercice 2014 (un montant créditeur net de 5 180 000 $ en 2011 qui sera amorti à compter de l'exercice 2013), et ce, sur une période de cinq ans. L'amortissement relatif à ces deux comptes s'élève à 1 772 000 $ (créditeur) en 2012 (168 000 $ débiteur en 2011).

N'eût été de l'application du traitement réglementaire, ces écarts auraient été constatés aux résultats lorsque encourus, et aucune charge d'amortissement subséquente de ces frais n'aurait été enregistrée.

(j) Les frais et crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes se composent de montants relatifs à Gaz Métro. En vertu du mécanisme incitatif relié à Gaz Métro, la Régie exige que l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients soit remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces frais et crédits reportés sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés. En l'absence de ce traitement réglementaire, les profits et pertes auraient été comptabilisés aux résultats au cours des exercices durant lesquels ils se sont matérialisés, toutefois les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

(k) En vertu de traitements réglementaires, la Société comptabilise l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à certains propriétés, aménagements et équipements, récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement, en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des crédits reportés. En l'absence de ce traitement réglementaire, les résultats des exercices 2012 et 2011 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

5. STOCKS

	2012	2011
Gaz naturel	**94 584 $**	135 464 $
Fournitures et matériaux	**2 751**	1 800
	97 335 $	137 264 $

Aucune dépréciation ou reprise de valeur n'a été comptabilisée relativement aux stocks au cours des exercices 2012 et 2011.

6. PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

				2012
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Projets en cours**	**Total**
Stockage	**40 170 $**	**17 272 $**	**2 875 $**	**25 773 $**
Transport	**296 411**	**287 354**	**-**	**9 057**
Distribution	**2 580 851**	**976 189**	**29 601**	**1 634 263**
Installations générales	**198 040**	**94 443**	**3 562**	**107 159**
	3 115 472	**1 375 258**	**36 038**	**1 776 252**
Subventions gouvernementales	**(446 151)**	**(371 593)**	**-**	**(74 558)**
	2 669 321 $	**1 003 665 $**	**36 038 $**	**1 701 694 $**

				2011
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Stockage	39 640 $	16 405 $	121 $	23 356 $
Transport	296 411	287 144	-	9 267
Distribution	2 504 209	938 221	11 057	1 577 045
Installations générales	190 650	88 920	5 541	107 271
	3 030 910	1 330 690	16 719	1 716 939
Subventions gouvernementales	(454 286)	(375 720)	-	(78 566)
	2 576 624 $	954 970 $	16 719 $	1 638 373 $

Le coût des propriétés, aménagements et équipements non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2012 et 2011 est de 10 402 000 $ au 30 septembre 2012 et 2011 et représente principalement le coût du gaz coussin des sites d'entreposage et des terrains.

La charge d'amortissement est de 90 324 000 $ en 2012 et de 86 151 000 $ en 2011. Au cours de l'exercice 2012, la Société a réalisé et imputé à l'amortissement cumulé des pertes nettes sur aliénation de propriétés, aménagements et équipements totalisant 6 334 000 $, comparativement à 4 944 000 $ en 2011.

7. PLACEMENTS ET AUTRES

	Taux de participation	**2012**	2011
Participations dans des filiales, à la valeur de consolidation :			
[redacted]			$
		956 235	303 478
Participations dans des coentreprises, à la valeur de consolidation (e) :			
[redacted]			
		-	185 988
Avances à des filiales :			
[redacted]			
		195 775	64 149
Subventions à recevoir		**-**	924
		1 152 011 $	554 539 $

[redacted]

(a) [redacted]

(b) [redacted]

[redacted]

(c) [redacted]

[redacted]

(d) [redacted]

(e) [redacted]

8. ACTIFS INCORPORELS

	2012			2011		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Développement informatique	**103 485 $**	**65 072 $**	**38 413 $**	100 734 $	69 667 $	31 067 $

Les actifs incorporels capitalisés ont totalisé 14 694 000 $ en 2012 et 12 495 000 $ en 2011. De ce montant, 3 209 000 $ sont associés à des actifs acquis et 11 485 000 $ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2012 (1 794 000 $ et 10 701 000 $ respectivement en 2011). La charge d'amortissement est de 7 348 000 $ en 2012 et de 11 290 000 $ en 2011.

9. EMPRUNT BANCAIRE

	Montant maximum autorisé	Taux d'intérêt (c)	Échéance	**2012**	2011
Emprunt bancaire (a), (b) (1,25 % en 2011)	50 000 $	- %	2013	**- $**	34 100 $

(a) Les montants empruntés sont non garantis.

(b) Une des facilités de crédit à court terme, ayant un montant maximal autorisé de 50 000 000 $, a été annulée dans le cadre de la signature d'une nouvelle convention de crédit le 2 mars 2012. Se référer à la note 10 pour plus de détails sur la nouvelle convention de crédit.

(c) Les facilités de crédit à court terme portent intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes de ces facilités.

Selon les conditions reliées aux facilités de crédit à court terme, la Société est soumise à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Au 30 septembre 2012, la Société respecte toutes les conditions relatives à ses facilités de crédit à court terme.

10. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt	Échéance	**2012**	2011
Obligations de première hypothèque (a)				
Série « D »	10,45 %	2017	**125 000 $**	125 000 $
Série « E »	9,00 %	2025	**100 000**	100 000
Série « F »	7,20 %	2028	**50 000**	50 000
Série « I »	7,05 %	2031	**125 000**	125 000
Série « I »	6,30 %	2034	**125 000**	125 000
Série « J »	5,45 %	2021	**150 000**	150 000
Série « J »	5,70 %	2036	**150 000**	150 000
Série « L »	5,40 %	2013	**150 000**	150 000
Série « L »	4,93 %	2019	**100 000**	100 000
			1 075 000	1 075 000
Billets garantis de rang supérieur (b)				
Série « A » (130 000 $US)	3,86 %	2022	**127 816**	-
Série « B » (130 000 $US)	5,06 %	2042	**127 816**	-
			255 632	-
Crédit à terme, garanti (0,63 % en 2011) (a), (c)	0,82 %	2017	**297 699**	119 139
Autres (1,29 % en 2011)	1,25 %	2013	**380**	380
			298 079	119 519
			1 628 711	1 194 519
FRAIS DE FINANCEMENT, DÉDUCTION FAITE DE L'AMORTISSEMENT			**7 811**	5 924
			1 620 900	1 188 595
ÉCHÉANCES COURANTES			**150 380**	-
			1 470 520 $	1 188 595 $

VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement, exclusion faite des rachats avant échéance au gré de la Société, sont de :

2013 :	150 380 000 $	2014 :	- $	2015 :	- $
2016 :	- $	2017 :	422 699 000 $		

(a) Au cours de l'exercice 2012, la Société, par l'intermédiaire de son commandité, GMi a conclu une nouvelle convention de crédit, selon laquelle le montant maximum autorisé s'élève à 600 000 000 $, en remplacement de sa convention de crédit d'un montant maximum autorisé de 400 000 000 $, qui serait venue à échéance le 21 décembre 2012. Cette nouvelle convention de crédit viendra à échéance en mars 2017.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 113 363 000 $ (115 300 000 $US) au 30 septembre 2012 et 64 255 000 $ (61 300 000 $US) au 30 septembre 2011.

Les obligations de première hypothèque et le crédit à terme autorisés de 600 000 000 $ sont garantis en vertu d'actes de fiducie, lesquels comportent une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de Gaz Métro situés dans la province de Québec. Les créanciers bénéficient également d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs de la Société.

Les obligations de première hypothèque de Gaz Métro sont remboursables au gré de Gaz Métro, par l'entremise de GMi, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.

Les divers actes de fiducie régissant la dette à long terme prévoient que Gaz Métro n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de Gaz Métro excède 65 % et si le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5, sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie prévoient aussi que Gaz Métro ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de la Société excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Gaz Métro et GMi, son commandité, se sont engagées conjointement et solidairement, en vertu des actes de fiducie, à ce que les intérêts de Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et des activités non reliées à l'énergie ne représentent pas plus de 10 % de l'actif total non consolidé de celle-ci, et pas plus de 5 % dans le cas des activités non reliées à l'énergie. Aux 30 septembre 2012 et 2011, les intérêts détenus par Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et des activités non reliées à l'énergie représentent respectivement 2,1 % et 2,0 % de son actif total non consolidé. De ces investissements, le pourcentage relatif à des activités non reliées à l'énergie était nul par rapport à son actif total non consolidé aux 30 septembre 2012 et 2011.

(b) Le 11 novembre 2011, GMi a conclu une convention d'achat de billets avec des investisseurs, par voie de placement privé. Le 15 mai 2012, les billets, garantis par Gaz Métro, ont été émis pour un montant en capital global de 260 000 000 $US, soit deux séries de 130 000 000 $US chacune. Le produit de l'émission a été prêté à Gaz Métro, à des conditions similaires à celles des billets garantis, afin de financer une portion de l'acquisition par NNEEC de la totalité des actions de CVPS.

(c) Les crédits à terme portent intérêt à des taux fixes et à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes des conventions de crédit.

(d) Les intérêts sur la dette à long terme totalisent respectivement 77 971 000 $ et 73 680 000 $ pour les exercices 2012 et 2011. Les frais financiers et autres comprennent, entre autres, l'amortissement des frais reliés au financement de 727 000 $ et de 630 000 $ pour les exercices 2012 et 2011 respectivement.

Aux 30 septembre 2012 et 2011, Gaz Métro respecte toutes les exigences auxquelles elle est soumise en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

11. AVOIR DES ASSOCIÉS

AUTORISÉ

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

ÉMIS ET PAYÉ

	2012	2011
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	**148 671**	126 338

Le 28 septembre 2012, la Société a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 5 000 000 nouvelles parts aux associés de Gaz Métro au prix unitaire de 15,00 $ par part, pour un produit total de 75 000 000 $.

Le 28 juin 2012, la Société a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 17 333 333 nouvelles parts aux associés de Gaz Métro au prix unitaire de 15,00 $ par part, pour un produit total de 260 000 000 $ pour financer, en partie, l'acquisition de CVPS, par la filiale NNEEC.

Le 7 octobre 2010, la Société a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de 5 885 816 nouvelles parts aux associés de Gaz Métro au prix unitaire de 16,99 $ par part, pour un produit net de 99 920 000 $.

12. FLUX DE TRÉSORERIE

a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	2012	2011
Clients et autres débiteurs	**4 286 $**	13 757 $
Stocks	**39 830**	13 521
Frais payés d'avance	**(200)**	(20 829)
Fournisseurs et charges à payer	**(12 142)**	(11 797)
	31 774 $	(5 348) $

b) Autres informations :

	2012	2011
Intérêts reçus	**6 978 $**	7 813 $
Intérêts versés	**74 938 $**	73 490 $
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements comprises dans les fournisseurs et charges à payer	**9 664 $**	9 242 $

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre des régimes de retraite à prestations déterminées à la presque totalité des salariés. Ces régimes de retraite à prestations déterminées sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération. Les dates d'effet de l'évaluation actuarielle la plus récente, ainsi que celle de la prochaine évaluation actuarielle obligatoire aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés de la Société, sont respectivement le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012.

La Société procure aussi des avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie à la presque totalité de ses salariés, à leur conjoint et à leurs personnes à charge admissibles. Ces avantages ne sont toutefois pas capitalisés.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts de la Société liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des montants non comptabilisés de Gaz Métro. La date de mesure utilisée est le 30 juin.

COMPOSANTES DE L'ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Le tableau suivant présente les composantes de l'actif (passif) au titre des prestations constituées aux 30 septembre 2012 et 2011 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des actifs (passifs) constatés au bilan.

	2012	2011	**2012**	2011
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	**Avantages complémentaires de retraite**	Avantages complémentaires de retraite
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES				
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**431 371 $**	422 865 $	**65 426 $**	70 241 $
Coût des services rendus	**12 023**	11 162	**1 995**	2 065
Intérêts débiteurs	**23 990**	23 498	**3 652**	3 926
Cotisations des salariés	**2 594**	2 460	**-**	-
Cotisations autres et transferts des employés	**2 825**	2 246	-	-
Prestations versées	**(19 813)**	(18 362)	**(2 057)**	(1 840)
Pertes (gains) actuariels (les)	**61 823**	(12 498)	**7 377**	(8 966)
SOLDE À LA DATE DE MESURE	**514 813**	431 371	**76 393**	65 426
ACTIF DES RÉGIMES, À LA JUSTE VALEUR				
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**361 056**	306 101	**-**	-
Rendement réel des actifs des régimes	**18 344**	48 404	**-**	-
Cotisations de l'employeur	**13 551**	20 207	**2 057**	1 840
Cotisations des salariés	**2 594**	2 460	**-**	-
Cotisations autres et transferts des employés	**2 825**	2 246	**-**	-
Prestations versées	**(19 813)**	(18 362)	**(2 057)**	(1 840)
SOLDE À LA DATE DE MESURE	**378 557**	361 056	**-**	-
DÉFICIT DE L'ACTIF SUR LES OBLIGATIONS	**(136 256)**	(70 315)	**(76 393)**	(65 426)
Coût non amorti des services passés	**5 874**	7 939	**-**	-
Pertes actuarielles nettes non amorties	**146 892**	84 782	**15 214**	7 702
(Actif) obligation transitoire non amorti	**(11 130)**	(16 696)	**1 829**	3 660
ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE	**5 380**	5 710	**(59 350)**	(54 064)
Cotisations de l'employeur entre la date de mesure et la date de fin d'exercice	**11 198**	3 484	**450**	496
ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE	**16 578 $**	9 194 $	**(58 900) $**	(53 568) $
Présenté comme suit :				
Actif au titre des prestations constituées	**25 748 $**	18 114 $	**- $**	- $
Passif au titre des prestations constituées	**(9 170)**	(8 920)	**(58 900)**	(53 568)
	16 578 $	9 194 $	**(58 900) $**	(53 568) $

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes à la date de mesure.

	2012	2011
CATÉGORIES D'ACTIFS		
Titres à revenu fixe	**46,3 %**	43,1 %
Titres de participation	**53,7 %**	56,9 %
	100,0 %	100,0 %

COMPOSANTES DU COÛT AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Le tableau suivant présente les composantes du coût au titre des prestations constituées pour les exercices 2012 et 2011 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des coûts (revenus) constatés et non constatés aux résultats découlant d'un traitement réglementaire. Pour plus de détails relativement au traitement réglementaire, se référer à la note 4.

	2012	2011	**2012**	2011
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	**Avantages complémentaires de retraite**	Avantages complémentaires de retraite
Coût des services rendus	**12 023 $**	11 162 $	**1 995 $**	2 065 $
Intérêts débiteurs	**23 990**	23 498	**3 652**	3 926
Rendement réel des actifs des régimes	**(18 344)**	(48 404)	**-**	-
Pertes (gains) actuariels (les)	**61 823**	(12 498)	**7 377**	(8 966)
Coût avant ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	**79 492**	(26 242)	**13 024**	(2 975)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour la période	**(4 179)**	27 538	**-**	-
Écart entre le montant des (gains) pertes actuariels (les) constaté pour la période et le montant réel des (gains) pertes actuariels (les) sur l'obligation au titre des prestations constituées pour la période	**(57 931)**	21 044	**(7 512)**	10 057
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour la période et les modifications effectives des régimes pour la période	**2 064**	2 064	**-**	-
Amortissement de l'(actif) obligation transitoire	**(5 566)**	(5 566)	**1 829**	1 829
Coût au titre des prestations constituées	**13 880 $**	18 838 $	**7 341 $**	8 911 $
Ce solde se détaille comme suit :				
Coût (revenu) non constaté	**(7 634)$**	2 037 $	**5 616 $**	7 189 $
Coût constaté	**21 514**	16 801	**1 725**	1 722
	13 880 $	18 838 $	**7 341 $**	8 911 $

Le coût (revenu) non constaté de Gaz Métro correspond à l'écart entre le coût constaté aux résultats en vertu du traitement réglementaire et le coût établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles. Ce coût non constaté est comptabilisé à titre de frais reportés.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2012	2011	**2012**	2011
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	**Avantages complémentaires de retraite**	Avantages complémentaires de retraite
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE				
Taux d'actualisation	**4,70 %**	5,50 %	**4,70 %**	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération	**2,75 %**	2,50 %	**2,75 %**	2,50 %
COÛT DES PRESTATIONS POUR LES PÉRIODES DE 12 MOIS TERMINÉES À LA DATE DE MESURE				
Taux d'actualisation	**5,50 %**	5,50 %	**5,50 %**	5,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	**6,25 %**	6,75 %	**- %**	- %
Taux de croissance de la rémunération	**2,50 %**	2,50 %	**2,50 %**	2,50 %

Le taux de croissance présumé du coût des soins de santé utilisés aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2013 pour les avantages complémentaires de retraite est de 6,4 %. Ce taux diminue graduellement jusqu'à 3,0 % en 2025, pour rester à ce niveau par la suite. Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

	Augmentation de 1 %	**Diminution de 1 %**
ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	872 $	(832) $
Effet sur les obligations au titre des prestations constituées	11 819 $	(9 432) $

PAIEMENTS EN ESPÈCES

La Société est tenue de voir à la capitalisation adéquate de ses régimes de retraite à prestations déterminées en versant des cotisations dans ces régimes, et ce, conformément aux évaluations actuarielles établies selon les hypothèses à long terme concernant notamment le rendement prévu de l'actif du régime, l'évolution future des niveaux de salaires et l'âge de départ à la retraite des employés, tel qu'exigé par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs s'élève à 23 277 000 $ en 2012 et à 18 217 000 $ en 2011. Celui-ci est constitué des cotisations de la Société à ses régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que des sommes versées relativement aux avantages complémentaires de retraite et autres.

14. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Aux fins d'attribution du revenu fiscal aux associés, la Société a réclamé des allocations du coût en capital et certaines déductions relatives aux frais reportés, qui ont eu pour effet de réduire le revenu imposable au niveau des associés, reportant ainsi aux exercices futurs des impôts sur les bénéfices autrement payables par ceux-ci.

Tel que mentionné à la note 2, Gaz Métro, ses filiales et coentreprises constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés. Si la Société avait constaté les impôts futurs se rapportant aux activités générées par les différentes sociétés en commandite du groupe et avait calculé ceux-ci selon la méthode du passif fiscal préconisée par le chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, le solde du passif net d'impôts futurs aurait été de 93 148 000 $ au 30 septembre 2012 et de 132 615 000 $ au 30 septembre 2011.

Cette baisse du passif net d'impôts futurs au 30 septembre 2012, comparativement au 30 septembre 2011, s'explique principalement par le transfert de participations détenues par Gaz Métro dans certaines coentreprises à sa nouvelle filiale 9265-0860 Québec Inc. Ce transfert découle des mesures annoncées dans le budget fédéral 2011, sanctionnées le 15 décembre 2011. Celles-ci comportaient une mesure législative limitant les possibilités pour une société de reporter l'imposition du revenu gagné par l'intermédiaire d'une société de personnes. Entre autres, cette mesure obligeait les sociétés de personnes à paliers multiples à se doter de la même fin d'exercice financier. Comme la Société et ses filiales et coentreprises constituées en société en commandite correspondent à une structure de sociétés de personnes à paliers multiples, elles doivent se conformer à cette nouvelle mesure législative. Puisque certaines coentreprises de la Société voulaient maintenir leur fin d'exercice financier au 31 décembre, une réorganisation a été mise en place afin de transférer les participations détenues dans ces coentreprises à une société par actions détenue à part entière par la Société. Pour plus de détails quant à ce transfert, se référer à la note 15.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

À la suite de l'adoption de la nouvelle mesure législative incluse au budget fédéral 2011, limitant les possibilités pour une société de reporter l'imposition du revenu gagné par l'intermédiaire d'une société de personnes, Gaz Métro a transféré, le 30 septembre 2012, les participations qu'elle détenait dans certaines coentreprises à une filiale nouvellement créée et détenue en propriété exclusive, 9265-0860 Québec Inc., en échange de la totalité des actions de cette nouvelle filiale et de trois billets à recevoir, d'une valeur totale de 195 722 000 $. Cette transaction, qui n'est pas survenue dans le cours normal des activités de Gaz Métro, a été comptabilisée à la valeur comptable. [redacted]

Toutes les opérations entre apparentés suivantes sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

Gaz Métro a engagé des frais d'entreposage de gaz naturel totalisant 22 793 000 $ en 2012 (22 726 000 $ en 2011) avec Intragaz, une de ses coentreprises détenue en partenariat avec GDF Québec Inc. La quote-part de la Société dans les revenus d'Intragaz, s'élève à 13 676 000 $ en 2012 (13 636 000 $ en 2011) et est présentée à titre de coûts directs à l'état des résultats.

Valener a facturé à Gaz Métro un montant de 1 748 000 $ au cours de l'exercice 2012 (1 626 000 $ en 2011), dans le cadre de la convention d'administration et de soutien de gestion intervenue avec Valener, pour des frais d'administration et de soutien de gestion se rapportant uniquement à la participation de Valener dans Gaz Métro et aux questions relatives aux sociétés ouvertes.

16. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital de manière à favoriser un rendement stable et prévisible pour ses associés, en plus de favoriser une création de richesse pour ces derniers au fil des années. En matière de financement, Gaz Métro ayant comme politique de distribuer la quasi-totalité de ses bénéfices, doit se tourner vers les marchés financiers pour financer ses projets d'investissements importants à long terme.

Les activités relevant de la gestion du capital de la Société sont l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de dettes existantes, l'émission de parts, les distributions aux associés, ainsi que l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les autres variations du découvert bancaire.

La Société considère l'avoir des associés, l'emprunt bancaire, les échéances courantes de la dette à long terme ainsi que la dette à long terme, nette des frais de financement, comme des éléments de sa structure du capital. Aux 30 septembre 2012 et 2011, la structure du capital de la Société s'établissait comme suit :

	2012	2011
Emprunt bancaire	**- $**	34 100 $
Échéances courantes de la dette à long terme	**150 380**	-
Dette à long terme, nette des frais de financement	**1 470 520**	1 188 595
Total de la dette	**1 620 900**	1 222 695
Avoir des associés	**1 303 335**	1 023 343
Total du capital investi	**2 924 235 $**	2 246 038 $
Ratio de la dette totale par rapport au capital investi	**55,4 %**	54,4 %

La gestion du capital est effectuée de manière à atteindre les objectifs mentionnés précédemment tout en respectant les structures de capital exigées par les différents organismes de réglementation et les clauses restrictives des facilités de crédit et des actes de fiducie régissant la dette à long terme. La direction de la Société effectue un suivi de la gestion du capital en utilisant le ratio de la dette totale par rapport au capital investi ainsi que le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme. Le ratio de la dette totale par rapport au capital investi correspond au total de la dette divisé par le total du capital investi. La dette totale est la somme de l'emprunt bancaire, des échéances courantes de la dette à long terme et de la dette à long terme, nette des frais de financement. Le total du capital investi correspond à la somme du total de la dette et de l'avoir des associés. Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est obtenu en faisant le rapport entre le total des intérêts sur la dette à long terme et le bénéfice net avant les intérêts sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices.

La direction s'est aussi donné comme objectif interne de fixer le taux d'intérêt à environ 75 % de sa dette à long terme et de laisser le solde à taux variable. Au 30 septembre 2012, 81,7 % de la dette à long terme est à taux fixe, comparativement à 90,4 % au 30 septembre 2011.

Les actes de fiducie régissant la dette à long terme de la Société sont munis de clauses restrictives, telles que mentionnées à la note 10.

Aux 30 septembre 2012 et 2011, les ratios de la dette à long terme (avant déduction des frais de financement) par rapport au capital investi aux termes des actes de fiducie et conventions de crédit à terme sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro se situent respectivement à 53,2 % et à 53,9 %.

Pour les exercices terminés le 30 septembre 2012 et 2011, les ratios de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro, sont de 2,84 fois et de 3,21 fois respectivement.

La société se doit de maintenir pour ses activités à tarifs réglementés, la structure de capital autorisé par la Régie de 54 % de dette et de 46 % d'avoir. Au 30 septembre 2012, la Société respecte toutes les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés au coût après amortissement, tel que décrit à la note 2, s'établissent comme suit :

	2012		2011	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
PRÊTS ET CRÉANCES				
Clients et autres débiteurs	**83 940 $**	**83 940 $**	88 231 $	88 231 $
Avances à des filiales	**195 776**	**195 776**	64 149	83 698
	279 716 $	**279 716 $**	152 380 $	171 929 $
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION				
Découvert bancaire	**9 300 $**	**9 300 $**	2 437 $	2 437 $
Emprunt bancaire	**-**	**-**	34 100	34 100
Fournisseurs et charges à payer	**156 509**	**156 509**	174 056	174 056
Distribution à payer	**40 228**	**40 228**	35 375	35 375
Dette à long terme [(a)]	**1 628 711**	**1 963 983**	1 194 519	1 463 397
	1 834 748 $	**2 170 020 $**	1 440 487 $	1 709 365 $

[(a)] Dette à long terme avant frais de financement, déduction faite de l'amortissement.

Les justes valeurs correspondent à l'estimation de la Société du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou parce que leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les cours du marché à la clôture de l'exercice pour les mêmes instruments ou des instruments semblables, lorsqu'ils sont disponibles, ou lorsque ces renseignements ne sont pas disponibles, sur les flux de trésorerie futurs actualisés en vertu des taux d'intérêt dont Gaz Métro pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Au cours de l'exercice 2012, Gaz Métro a désigné, comme élément de couverture de son investissement net dans des établissements étrangers autonomes ayant comme monnaie fonctionnelle le dollar américain, les deux séries de billets émis le 15 mai 2012 (260 000 000 $ US) ainsi qu'une portion de ses crédits à terme libellés en dollars américains. Au 30 septembre 2012, la valeur comptable de ces passifs financiers désignés comme élément de couverture totalise 368 995 000 $ (375 300 000 $ US). La comptabilité de couverture a été appliquée par la Société à ces désignations. La partie efficace des gains de change latents sur couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes s'élève à 10 963 000 $ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 et est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu.*

Les instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur inclus l'encaisse affectée et les subventions à recevoir, tel que décrit à la note 2. L'encaisse affectée est évaluée selon le niveau 1 et les subventions à recevoir, présentés à la rubrique *Placements et autres* du bilan, sont évalués selon le niveau 2.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète généralement les montants estimatifs que la Société recevrait au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un

instrument donné, la Société utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à la Société ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel.

	Modèle d'évaluation	Taux d'intérêt sans risque	Volatilité implicite des prix	Prix à terme
Contrats d'échange à prix fixe	[a]	1,29 %	S/O	2,34 $/GJ à 3,64 $/GJ
Contrats d'échange avec options	Black-Scholes	1,30 %	33 % à 39 %	2,85 $/GJ à 3,17 $/GJ
Colliers	Black-Scholes	1,29 %	21 % à 39 %	2,34 $/GJ à 3,92 $/GJ
Colliers à remboursement maximal	Black-Scholes	1,18 %	32 % à 39 %	2,34 $/GJ à 3,25 $/GJ

(a) La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en fonction des hypothèses indiquées dans ce tableau.

Les valeurs nominales, les justes valeurs et les échéances des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

			2012
	Valeur nominale	**Juste valeur**	**Échéance**
Instruments financiers dérivés liés au gaz naturel : (en milliers de gigajoules)			
Contrats d'échange à prix fixe	**20 445**	**(28 733) $**	**2013-2014**
Contrats d'échange avec options	**7 240**	**(18 761)**	**2013**
Colliers	**48 230**	**(8 542)**	**2013-2016**
Colliers à remboursement maximal	**2 748**	**(4 615)**	**2013-2014**
Total		**(60 651) $**	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		**57 $**	
Actif à long terme		**685**	
Passif à court terme		**(45 555)**	
Passif à long terme		**(15 838)**	
Total		**(60 651) $**	

			2011
	Valeur nominale	Juste valeur	Échéance
Ventes à terme d'obligations (a)	248 895 $	(24 804)$	2012
Instruments financiers dérivés liés au gaz naturel : (en milliers de gigajoules)			
Contrats d'échange à prix fixe	31 778	(19 394)	2012-2014
Contrats d'échange avec options	15 965	(35 352)	2012-2013
Colliers	14 050	(1 625)	2012-2015
Colliers à remboursement maximal	17 295	(26 476)	2012-2014
		(82 847)	
Total		(107 651)$	
Portion présentée à titre de :			
Actif à long terme		125	
Passif à court terme		(87 923)	
Passif à long terme		(19 853)	
Total		(107 651)$	

(a) Au cours de l'exercice 2011, Gaz Métro a conclu des contrats de ventes à terme d'obligations par lesquels elle a fixé le taux sous-jacent d'une émission de dette prévue en dollars américains de façon à réduire le risque associé aux potentielles fluctuations des taux d'intérêt jusqu'à la conclusion du financement servant en partie à l'acquisition des actions de CVPS. Le taux moyen de ces transactions se situe à environ 3,10 %. Ce taux moyen représente le taux de base et non le taux final de la dette, lequel comprend aussi une marge négociée auprès des investisseurs. Gaz Métro a désigné, à titre de couverture de flux de trésorerie, les ventes à terme d'obligations. Dans la foulée du financement complété en novembre 2011 en vue de l'émission ultérieure de billets, Gaz Métro a réglé, pour un montant net de 15 667 000 $ (15 426 000 $ US), la totalité de ces contrats de ventes à terme d'obligations.

La partie efficace des variations défavorables cumulées de ces contrats de ventes à terme d'obligations, que Gaz Métro a réglés en novembre 2011, s'élève à 15 667 000 $ au 30 septembre 2012 (24 804 000 $ au 30 septembre 2011) et est comptabilisée dans le *Cumul des autres éléments du résultat étendu.* De ce montant, 9 137 000 $ de variations favorables des contrats de ventes à terme d'obligations sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu* pour l'exercice 2012.

ÉCHÉANCE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

	2013	2014	2015	2016	2017	Exercices subséquents	Total
Juste valeur	(45 498) $	(13 844) $	(1 309) $	- $	- $	- $	(60 651) $

Au 30 septembre 2012, la Société ne prévoit pas résilier l'un ou l'autre des instruments financiers dérivés avant leur échéance.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Aux 30 septembre 2012 et 2011, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est classée selon le niveau 2, tel que décrit à la note 2.

18. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Gaz Métro et les autres risques connexes sont conformes aux exigences réglementaires, aux objectifs de la Société et à sa tolérance aux risques. Les risques

sont gérés à l'intérieur des limites établies par le conseil d'administration de GMi et mises en application par la haute direction.

RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. La variation des facteurs de risque tel que les taux de change, les taux d'intérêt et le prix du gaz naturel a une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Risque de change

Compte tenu que sa monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, Gaz Métro est exposée au risque de change sur son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain. Pour contrer ce risque de change, Gaz Métro désigne notamment certaines de ses dettes libellées en dollars américains comme élément de couverture d'une portion équivalente de son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012, une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu un impact non significatif sur le bénéfice net de la Société.

Risque lié aux taux d'intérêt

Gaz Métro est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt. La Société gère principalement ce risque par une politique interne de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

La Société est par contre exposée au risque de taux d'intérêt sur son emprunt bancaire et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Gaz Métro étant une entreprise à tarifs réglementés, une portion importante des fluctuations liées aux taux d'intérêt variables est comptabilisée à titre de frais reportés afin d'être reflétée dans les tarifs futurs. Pour plus de détails, se référer à la note 4. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt variables, le bénéfice net de Gaz Métro aurait diminué d'environ 2 300 000 $ pour l'exercice 2012. Cet impact provenant de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme portant intérêt à taux variables n'inclut pas l'impact provenant de la dette liée aux activités à tarifs réglementés.

Risque lié au coût de l'énergie

La Société utilise des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre de frais ou de crédits reportés afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit pour la Société représente le risque qu'un client, avec qui la Société effectue des opérations courantes de ventes de produits et services ou une contrepartie aux instruments financiers, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte une perte financière pour la Société. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan de la Société.

L'analyse chronologique des comptes clients de la Société est présentée ci-dessous :

	2012	2011
Moins de 30 jours	**74 679 $**	76 786 $
30 à 60 jours	**374**	296
61 à 90 jours	**154**	31
Plus de 90 jours	**2 820**	3 553
	78 027	80 666
Moins : provision pour créances douteuses	**(4 516)**	(2 661)
	73 511 $	78 005 $

La concentration de crédit liée aux comptes clients est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par la Régie. Au 30 septembre 2012, la Société détient des dépôts de 30 011 000 $ fournis en garantie par des clients, comparativement à 32 394 000 $ au 30 septembre 2011.

Il existe une concentration du risque de crédit lié aux contreparties aux instruments financiers dérivés puisque celles-ci font partie de la même industrie, soit le secteur financier. Ce risque est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit visant à établir et à surveiller la solvabilité d'une contrepartie, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en regard de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit et l'obtention de garanties financières lorsque les circonstances le justifient. Le service de trésorerie de la Société surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties aux instruments financiers dérivés.

Au 30 septembre 2012, la majorité des contreparties avec lesquelles la Société transige possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle de Gaz Métro, et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit de la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ces besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande ainsi que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Gaz Métro ou par certaines de ses filiales ou coentreprises ou par l'entremise de GMi ou de Valener, permettent de répondre à ces besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Gaz Métro ou de certaines de ses filiales ou coentreprises ou de celles de GMi ou de Valener d'accéder aux marchés des capitaux, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de la situation ou des perspectives financières ou d'une révision à la baisse significative de leurs notations de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net de Gaz Métro.

Le tableau suivant présente les versements de capital et d'intérêts requis pour les passifs financiers autres que des instruments financiers dérivés au 30 septembre 2012. Les échéances contractuelles des instruments financiers dérivés sont présentées à la note 17.

	2013	2014	2015	2016	2017	Exercices subséquents	Total
Découvert bancaire	9 300 $	- $	- $	- $	- $	- $	9 300 $
Fournisseurs et charges à payer	156 509	-	-	-	-	-	156 509
Distribution à payer	40 228	-	-	-	-	-	40 228
Obligations de première hypothèque	150 000	-	-	-	125 000	800 000	1 075 000
Billets garantis de rang supérieur	-	-	-	-	-	255 632	255 632
Crédits à terme et autres	380	-	-	-	297 699	-	298 079
	356 417	-	-	-	422 699	1 055 632	1 834 748
Intérêts	83 955	75 406	75 406	75 406	68 875	748 272	1 127 320
Total	440 372 $	75 406 $	75 406 $	75 406 $	491 574 $	1 803 904 $	2 962 068 $

Il est à noter que les intérêts sont présentés selon leur échéance contractuelle et selon les taux en vigueur au 30 septembre 2012. Puisque les montants empruntés pourraient varier considérablement selon les besoins cycliques de la Société, les intérêts sur les emprunts futurs n'ont pas été considérés.

19. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, la Société s'est engagée dans des contrats d'approvisionnement en fourniture d'énergie ainsi qu'en transport et en entreposage de gaz naturel pour des périodes allant jusqu'en 2028. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au 30 septembre 2012, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	36 651 $	23 315 $	4 603 $	- $	- $	- $	64 569 $
Transport	288 349	89 692	64 741	33 992	31 705	119 665	628 144
Entreposage	19 018	11 956	12 000	3 696	1 848	-	48 518
Total	344 018 $	124 963 $	81 344 $	37 688 $	33 553 $	119 665 $	741 231 $

Les engagements contractuels sont présentés selon les prix et taux en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats à prix fixe.

AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de son projet visant à assurer les approvisionnements sur l'île de Montréal et la Rive-Sud, Gaz Métro s'est engagée, en janvier 2011, à acheter et à mettre en service quatre conduites appartenant à Pétromont inc. situées entre Varennes et Montréal-Est. Gaz Métro s'est engagée auprès de Pétromont inc. à verser 6 000 000 $ pour l'achat de ses conduites. L'offre d'achat est conditionnelle à ce que Gaz Métro se déclare satisfaite des résultats obtenus dans le cadre de sa vérification diligente qui devrait être complétée d'ici la fin de l'automne 2012.

CONTRATS DE LOCATION

La Société s'est engagée dans des contrats de location-exploitation pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de ses activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats pour les cinq prochains exercices s'échelonnent comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Contrats de location	1 643 $	1 794 $	1 663 $	1 607 $	938 $	7 645 $

GARANTIES

À la suite de la clôture du financement des projets éoliens 2 et 3, certaines garanties émises en faveur d'Hydro-Québec Distribution et d'Hydro-Québec TransÉnergie sur la facilité de crédit de GMi, sous forme de lettres de crédit, ont été annulées et remplacées par des garanties, sous forme de lettres de crédit, émises par les prêteurs de Parcs 2 et 3. Ainsi, des lettres de crédit préalablement émises sur la facilité de crédit de GMi totalisant 6 091 000 $ ont été annulées au cours de l'exercice 2012. De plus, à la suite de ce transfert et en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité des projets éoliens 2 et 3, Parcs 2 et 3 a émis, au cours de l'exercice 2012, de nouvelles garanties en faveur d'Hydro-Québec TransÉnergie et Hydro-Québec Distribution pour un montant total de 55 825 000 $ sous forme de lettres de crédit. Au 30 septembre 2012, la quote-part de Beaupré Éole dans les lettres de crédit émises par les prêteurs de Parcs 2 et 3 s'établissait à 27 913 000 $.

En vertu des contrats d'approvisionnement en électricité et de raccordement relatifs au projet éolien 4, GMi a émis, au cours de l'exercice 2012, trois nouvelles garanties, sous forme de lettres de crédit, totalisant 463 000 $, à Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec TransÉnergie. Ultérieurement, GMi pourrait être tenue de fournir des garanties supplémentaires pour le projet éolien 4 selon l'avancement des travaux liés aux contrats. Il est prévu que dès que le financement du projet éolien 4 aura été mis en place, ces garanties seront fournies par les prêteurs de l'entité qui détiendra le projet éolien 4 et GMi n'aura donc plus à les fournir directement.

Gaz Métro, par l'entremise de son commandité GMi, a émis des lettres de crédit d'un montant de 35 669 000 $ afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs. Advenant le non renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements de Gaz Métro à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et GMi, en tant que commandité, peuvent fournir des cautionnements de soumission et des cautionnements d'exécution. La Société et GMi peuvent aussi fournir ce genre de garanties au nom des filiales et coentreprises de Gaz Métro. En général, la Société et GMi seraient responsables uniquement du montant des cautionnements de soumission si elles ou les filiales ou coentreprises de Gaz Métro n'effectuaient pas le travail une fois l'offre de soumission attribuée. Dans le cas des cautionnements d'exécution, la Société et GMi seraient aussi responsables des montants garantis si elles ou les filiales ou coentreprises de Gaz Métro étaient en défaut d'exécution de leurs engagements. Au 30 septembre 2012, le montant de ces garanties fournies par la Société et GMi est non significatif. La Société et GMi estiment qu'elles et les filiales et coentreprises de Gaz Métro se conforment à toutes ces garanties et que l'obligation totale qui pourrait être assumée en relation avec celles-ci n'aurait pas d'effet significatif sur les résultats de la Société ou sur sa situation financière. De plus, la Société n'a pas constaté de montant au bilan à l'égard de ces garanties.

La Société s'est engagée à accorder certaines garanties collatérales, en vertu de certaines ententes reliées à des instruments financiers dérivés qui permettent de circonscrire le prix du gaz naturel, les taux d'intérêt ou le taux de change, lorsque la juste valeur desdits instruments devient négative pour Gaz Métro et dépasse une certaine limite préalablement fixée. La Société n'a pas constaté de montant au bilan à l'égard de ces garanties.

20. ÉVENTUALITÉS

LITIGES

La Société fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance adéquate, et le dénouement de ces réclamations et poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 27 novembre 2012, le conseil d'administration de GMi, agissant à titre de commandité de Gaz Métro, a déclaré une distribution trimestrielle de 41 628 000 $, payable le 3 janvier 2013, à ses associés.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.